Le blog d'économoclaste

Amusant

Surla place des blogs dans les débats économiques. Il m'a fallu quelques lignes d'une lecture trop en diagonale pour réaliser que par "journals", Krugman désignait les "revues scientifiques" et que son texte portait donc sur la place des blogs dans le débat académique, pas "grand public". De fait, ce genre de problème ne se pose pas en France. La blogosphère économique est très indigente. On s'y est habitué et mon propos n'est pas de pleurnicher, juste de mesurer le décalage sur cette anecdote. On peut féliciter les économistes qui prennent un peu de temps pour publier des textes d'éclairage de l'actualité. Mais on n'en est pas à des discussions universitaires publiques.

Copyright : StÃ©phane MÃ©nia - 2011-10-20 01:59:48
Creative Commons Deed

Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale 2.5

Vous êtes libres :

* de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
* de modifier cette création

Selon les conditions suivantes :

Paternité. Vous devez citer le nom de l'auteur original.

Pas d'Utilisation Commerciale. Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

* A chaque réutilisation ou distribution, vous devez faire apparaître clairement aux autres les conditions contractuelles de mise à disposition de cette création.
* Chacune de ces conditions peut être levée si vous obtenez l'autorisation du titulaire des droits.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage privé du copiste, courtes citations, parodie...)

Ceci est le Résumé Explicatif du Code Juridique (la version intégrale du contrat).
http://creativecommons.org/licenses/by-nc/2.5/